

PROVINCE DE QUÉBEC
RÉGIE D'AQUEDUC RICHELIEU CENTRE

2022-04-21 Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil d'administration de la Régie d'Aqueduc Richelieu Centre tenue à son siège social au 752, rue St-Joseph à Saint-Louis, le jeudi 21 avril 2022 à 19 h 30 à laquelle sont présents :

Mesdames les administratrices Isabelle Hébert, Julie L'Homme, Jessica Lambert, Marguerite Desrosiers, Linda Cournoyer et messieurs les administrateurs Guy Robert, Sylvain Lafrenaye, Marcel Therrien, Yvon Daigle, Robert Charron, Denis Benoît, Richard Gauthier, Gilles Bernier, Richard Potvin.

Est absente : Annick Corbeil.

Formant quorum et siégeant sous la présidence de monsieur Alain Jobin, président.

Sont également présents madame Jacqueline Lavallée, directrice générale et greffière-trésorière et monsieur Stéphane Bourgeois, coordonnateur.

4.1 Ouverture de la séance

Monsieur le président ouvre la séance à 19 h 30.

4.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour

22-04-20 Sur la proposition de Richard Gauthier
Appuyée par Guy Robert
Il est résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

4.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 mars 2022 (c.c.)

22-04-21 Sur la proposition de Denis Benoît
Appuyée par Julie L'Homme
Il est résolu à l'unanimité d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 mars 2022 et d'autoriser la signature dudit procès-verbal par les personnes désignées à cet effet.

4.4 Rapport d'entretien du réseau

Un rapport concernant les principaux travaux effectués sur le réseau pour la période du 8 mars au 6 avril 2022 a été remis aux directeurs pour information.

4.5 Comptes à payer

22-04-22 Sur la proposition de Marcel Therrien
Appuyée par Richard Potvin
Il est résolu à l'unanimité de prendre acte du certificat de la directrice générale et greffière-trésorière à l'égard de la disponibilité des fonds, tel que reproduit ci-après :

Je soussignée, Jacqueline Lavallée, directrice générale et greffière-trésorière de la Régie d'Aqueduc Richelieu Centre, certifie qu'il y a des fonds disponibles dans les postes budgétaires prévus pour les dépenses inscrites dans la liste des factures à payer en date du 11 avril 2022, avec ajouts, et d'approuver en conséquence, tel que soumis, ladite liste des factures à payer pour un montant de **91 769,85\$**.

Jacqueline Lavallée,
Directrice générale et greffière-trésorière

Veillez prendre note que des chèques ont été ajoutés à la liste des comptes à payer des mois de mars et avril 2022 pour un montant de **23 168,73\$** (réf. : liste du 11 avril 2022).

4.6 Correspondance

17/03/2022 Commission municipale du Québec – Dépôt du rapport d’audit de conformité produit par la Vice-présidence à la vérification de la Commission municipale du Québec (c.c.)

4.7 **SUJETS À SUIVRE ET AFFAIRES NOUVELLES**

4.7.1 Entretien du gazon - Réservoir Saint-David

Ce point de l’ordre du jour est reporté à une séance ultérieure.

4.7.2 Entretien du gazon - Surpresseur Saint-Jude

22-04-23

Sur la proposition de Richard Gauthier

Appuyée par Marguerite Desrosiers

Il est résolu à l’unanimité de mandater la municipalité de Saint-Jude à faire l’entretien du gazon au surpresseur à Saint-Jude, au montant de 200\$ pour la saison estivale 2022.

4.7.3 Entretien du gazon - Surpresseur Saint-Bernard

22-04-24

Sur la proposition de Gilles Bernier

Appuyée par Denis Benoît

Il est résolu à l’unanimité de requérir les services de Paysagement Lugi pour l’entretien du gazon au surpresseur à Saint-Bernard, au montant de 175\$, taxes applicables en sus pour la saison estivale 2022.

4.7.4 Adhésion au programme d’assurance collective de la Fédération québécoise des municipalités et à un contrat d’assurance collective (c.c.)

22-04-25

CONSIDÉRANT QUE la Fédération québécoise des municipalités (ci-après la « FQM ») a mis sur pied un programme d’assurance collective régi par l’un de ses règlements (le « Programme »);

CONSIDÉRANT Qu’à cette fin, la FQM a procédé à un appel d’offres portant le numéro FQM-2021-002 en date du 5 juillet 2021;

CONSIDÉRANT QUE pour donner suite à ce processus d’appel d’offres, la FQM est devenue Preneur d’un contrat d’assurance collective auprès de Desjardins Sécurité financière, compagnie d’assurance vie (ci-après : le « Contrat »);

CONSIDÉRANT QUE la FQM a mandaté sa filiale FQM Assurances Inc., courtier en assurance collective, le mandat de veiller à l’application du Contrat et de conseiller les municipalités, leurs fonctionnaires et employés et les membres des conseils municipaux quant à toutes questions où un permis de courtier est nécessaire en vertu de la Loi sur la distribution de produits et de services financiers, c. D-9.2;

CONSIDÉRANT qu’en vertu du Code municipal du Québec et de la Loi sur les cités et villes, une municipalité, une MRC ou un organisme municipal peut adhérer au bénéfice de ses fonctionnaires et employés et membres de son conseil, à un contrat d’assurance collective dont le Preneur est la FQM;

CONSIDÉRANT QUE le Contrat est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2022;

CONSIDÉRANT QUE le Contrat est renouvelable automatiquement à toutes les années;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Robert Charron, appuyé par Marcel Therrien et résolu :

QUE la Régie d'Aqueduc Richelieu Centre adhère pour le bénéfice de ses fonctionnaires et employés et des membres du conseil municipal au Programme et soit régi par le Contrat en date du jour 1^{er} juin 2022;

QUE la Régie d'Aqueduc Richelieu Centre paie les primes afférentes à l'année de couverture ainsi que toutes les primes et ajustement de primes pour chaque année d'assurance subséquente;

QUE la Régie d'Aqueduc Richelieu Centre respecte les termes et conditions du Programme et du Contrat;

QUE la Régie d'Aqueduc Richelieu Centre maintienne sa participation au Programme en souscrivant, sans formalité additionnelle, à tout contrat d'assurance collective conclut par la FQM pour donner suite à un appel d'offres en remplacement du Contrat et en y respectant les termes et conditions;

QUE la Régie d'Aqueduc Richelieu Centre maintienne les couvertures d'assurance prévues au Contrat ou à tout contrat le remplaçant, et ce, jusqu'à ce que la Régie mette fin, conformément au Règlement, à sa participation en transmettant à la FQM un préavis écrit d'au moins un (1) année mentionnant son intention de ne plus participer au Programme;

QUE la Régie d'Aqueduc Richelieu Centre donne le pouvoir à son directeur général d'accomplir tout acte et de transmettre tout document découlant de l'adhésion de la Régie au Contrat ou à tout contrat le remplaçant;

QUE la Régie d'Aqueduc Richelieu Centre autorise FQM Assurances Inc. et toute firme d'actuaire conseil désignée par cette dernière, à avoir accès à son dossier d'assurance collective auprès de l'assureur dans le respect des règles de protection des renseignements personnels;

QUE la Régie d'Aqueduc Richelieu Centre accorde à FQM Assurance Inc. et toute firme d'actuaire conseil désignée par cette dernière, le mandat d'agir à titre d'expert conseil et courtier exclusif en assurance collective et qu'elles soient les seules personnes attitrées et autorisées à représenter celle-ci auprès de l'assureur désigné relativement à l'application du régime d'assurance collective;

QUE la présente résolution ne limite en rien le droit de la FQM de révoquer ses mandataires désignés et y substituer un autre;

QUE la présente résolution soit immédiate et révoque tout autre résolution accordée antérieurement portant sur le même objet que la présente résolution, sans autre avis.

4.7.5 Étalonnage des compteurs intermunicipaux (c.c)

22-04-26

Sur la proposition de Guy Robert
Appuyée par Sylvain Lafrenaye

Il est résolu à l'unanimité que la Régie d'Aqueduc Richelieu Centre retienne la soumission numéro 2317 datée du 7 avril 2022 de Compteurs d'eau du Québec pour l'étalonnage des compteurs intermunicipaux situés sur le réseau d'aqueduc de la Régie au coût unitaire de 260\$, taxes applicables en sus, lequel montant incluant les frais de main-d'œuvre et de déplacement.

4.8 Varia ouvert

4.9 Période de questions

Le conseil procède à la période de questions à l'intention des personnes présentes.

4.10 Levée de la séance

22-04-27

Sur la proposition de Marcel Therrien
Appuyée par Richard Gauthier
Il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée.

Alain Jobin,
Président

Jacqueline Lavallée,
Greffière-trésorière